



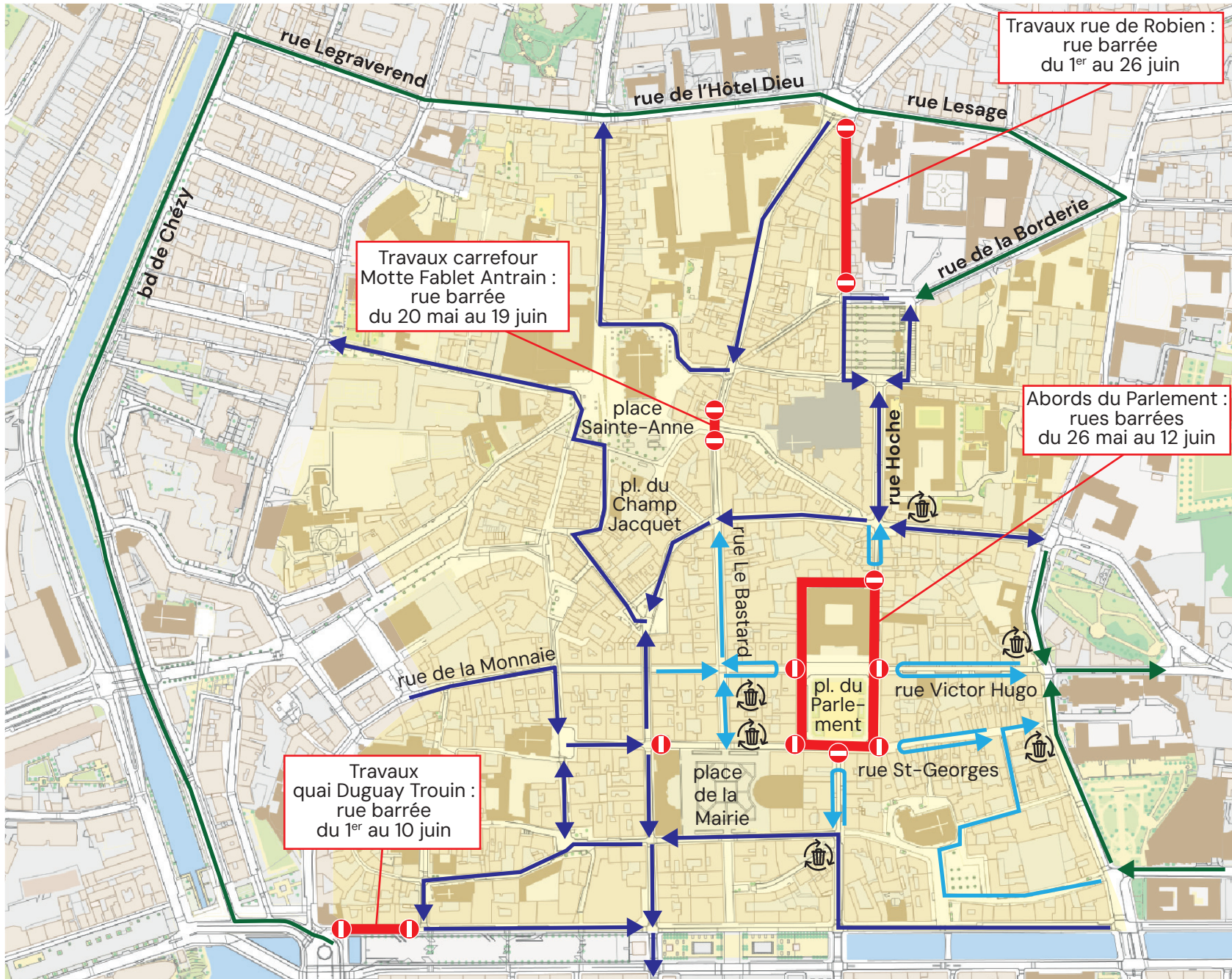
Importantes restrictions de circulation dans le secteur du Parlement de Bretagne







Sur injonction de l'administration judiciaire, en raison de la tenue d'un procès à la cour d'appel de Rennes nécessitant des mesures de sécurité renforcées, des restrictions de circulation vont s'appliquer dans l'hyper-centre de Rennes, du mardi 26 mai au vendredi 12 juin inclus. Ces restrictions concernent le secteur de la place du Parlement de Bretagne et nécessitent la mise en place d'un plan de circulation temporaire. Vous en trouverez le détail ci-dessous.

Du mardi 26 au vendredi 29 mai inclus, du lundi 1^{er} juin au vendredi 5 juin inclus et du lundi 8 au vendredi 12 juin inclus :

- **La circulation et le stationnement seront interdits place du Parlement de Bretagne**, rue Salomon-de-Brosse et rue Hoche dans sa section comprise entre la place du Parlement et la rue Salomon-de-Brosse. Les véhicules des riverains et les livraisons ne pourront y circuler qu'avant 8h du matin et qu'après 20h.
- **Seuls les piétons seront autorisés sur la place du Parlement de Bretagne**, rue Salomon-de-Brosse et rue Hoche dans sa section comprise entre la place du Parlement et la rue Salomon-de-Brosse. Un trottoir sera maintenu le long des immeubles adressés sur ces voies pour permettre l'accès aux habitations et commerces, les cyclistes y seront autorisés pied à terre.
- **Des points de contrôle seront mis en place par la Police nationale.**
- **La collecte des déchets aura lieu le matin avant 8h.** Les bacs devront être présentés avant 6 heures et retirés avant 8 heures. Pour les professionnels, les cartons seront collectés en dehors du périmètre sécurisé :
 - Au carrefour des rues Victor Hugo et Gambetta
 - Au carrefour des rues Saint-Georges et Gambetta
 - Au carrefour des rues Édith Cavell et Coëtquen
 - Au carrefour des rues Hoche et des Fossés
 - Au carrefour des rues de Brillhac et d'Estrées
 - Au carrefour des rues Nationale et Le Bastard
- **Les automobilistes souhaitant rejoindre la rue Victor-Hugo** devront emprunter le boulevard de Chézy, la rue Legraverend, la rue de l'Hôtel-Dieu, la rue Lesage, la rue de la Borderie, la place Hoche, le nord de la rue Hoche, la rue des Fossés et le contour de la Motte. Un plan récapitulatif des conditions de circulation dans le centre historique du 26 mai au 12 juin figure au verso.
- **L'itinéraire de la navette gratuite centre-ville** sera modifié du mardi 26 mai au vendredi 12 juin (plus d'informations sur le site star.fr et aux arrêts).
 - L'arrêt République Jaurès est reporté à l'arrêt temporaire à côté de l'arrêt République (ligne C4 vers ZA Saint-Sulpice).
 - L'arrêt Parlement est reporté à l'arrêt Place Pasteur (ligne C2 vers Viasilva), rue Gambetta.
 - L'arrêt Saint-Georges est reporté à l'arrêt Fossés, situé contour de la Motte.
 - L'arrêt Bertrand est reporté à l'arrêt Hoche, rue Hoche.
 - L'arrêt Sainte-Anne est reporté à l'arrêt Couvent des Jacobins, rue d'Echange.

>> Circulation du mardi 26 mai au vendredi 12 juin 2026



-  Périmètre de la Zone à Trafic Limité (ZTL)
-  Circulation dans la ZTL
-  Rue barrée : accès interdit aux véhicules
-  Accès riverains-livraisons pendant la fermeture de la place du Parlement de Bretagne
-  Accès rue Victor Hugo (depuis l'ouest : accès impossible par la rue de la Monnaie)
-  Zone de présentation des cartons par les professionnels